

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme



Délibération n° 07-01 du 10 décembre 2020

FESTIVAL DES COMMUNES (UNION DES COMORES) – SUBVENTION – AVENANT N°2.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu sa délibération n° 7-2 du 21 décembre 2017 relative au soutien à l'association Africolor pour la mise en œuvre du Festival des Communes,

Vu sa délibération n° 7-2 du 7 juin 2018 relative au renouvellement du protocole de coopération avec l'île de Ngazidja,

Vu la convention d'objectifs et de moyens du 12 avril 2019 conclue avec l'association « Africolor »,

Vu sa délibération n°7-01 du 10 octobre 2019 autorisant le Département à percevoir 65 000 euros du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE),

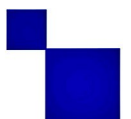
Vu la convention tripartite Etat-Département-Africolor du 12 novembre 2019,

Vu sa délibération n°7-01 du 8 juillet 2020 relative à la convention opérationnelle pour la mise en œuvre du Festival des Communes,

Vu la convention opérationnelle pour la mise en œuvre du Festival des Communes du 15 septembre 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- ALLOUE une subvention de 10 000 euros à l'association Africolor pour la mise en œuvre du projet « Festival des Communes » ;
- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention du 12 avril 2019 relatif à la subvention de fonctionnement 2020, dont projet ci-annexé ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département ;

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Vote(s) contre de :

M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 3	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.